

The background of the entire slide is a composite image. At the top, there are green leaves. In the center, a globe is shown with a lush green forest growing on its top half. The bottom half of the globe is dark and rocky. The background behind the globe is a bokeh of yellow and white lights.

FORMATION CANCER & ENVIRONNEMENT

10 et 11 décembre 2020

Professeur Francelyne Marano
Université de Paris
Présidente du COPIL Cancer et Environnement

Quelques dates...



- **Développement du mouvement hygiéniste au 19^{ème} siècle: fondement de la médecine préventive et de la santé publique:**
- **1879: premier bureau municipal d'hygiène (eaux usées, eau potable, habitat)**
- **15 Février 1902: première loi d'hygiène publique sous l'influence du « parti de l'hygiène » (importance de Villermé et Pasteur), 16 ans de débats parlementaires!**
- **« charte de l'hygiène publique »: immeubles insalubres, eaux de consommation, assainissement, lutte contre les maladies contagieuses.**
- **Création au niveau départemental d'une inspection de l'hygiène d'abord facultative.**

Quelques dates...



Création du Conseil supérieur d'hygiène publique de France: loi de 1902, 3 sections: salubrité générale, épidémies, hygiène alimentaire, industrielle et professionnelle (45 membres),
Remplacé en 2004 par le Haut Conseil de Santé Publique (HCSP, 105 membres), dont la commission spécialisée: « risques liés à l'environnement »

Créations des agences sanitaires (fin du 20^{ème} siècle):

AFFSA: Agence française de sécurité sanitaire des aliments.

AFFSET: Agence française de sécurité de l'environnement et du travail. Fusion AFFSA et AFFSET en 2010 pour créer l'ANSES.

ANSM: Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

SPF :Santé publique France ex InVS.

Rôle des institutions françaises en charge de la santé – environnement.

Echelle nationale:

Ministère chargé de la santé

Ministère de la transition écologique

1. L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'environnement, de l'alimentation et du travail (ANSES): expertises des dangers et des risques: <https://www.anses.fr>
2. Santé Publique France (SPF) pour le volet épidémiologique et la biosurveillance: www.santepubliquefrance.fr
3. Le Haut Conseil de Santé Publique (HCSP) pour l'aide à la gestion des risques, Commission spécialisée sur les risques environnementaux (CSRE): www.hcsp.fr
4. l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS): www.inrs.fr

Echelle régionale:

Agences régionales de santé (ARS) Directions régionales de l'environnement (DREAL)
Observatoires régionaux de santé (ORS)

Les agences européennes en santé - environnement

- Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) (sécurité des aliments, nutrition, santé et bien-être des animaux, santé et protection des plantes)
- Agence européenne des médicaments (EMA) (médicaments humains et vétérinaires),
- Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (produits chimiques, REACH),
- Agence européenne pour l'environnement (AEE) (environnement),
- Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies (maladies infectieuses),
- Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) (santé et sécurité au travail)

Les PNSE, une histoire depuis 2004



Le PNSE1 2004-2008, construit sur une approche des polluants et des milieux de vie dans l'optique d'une diminution des expositions
Les bases des politiques de gestion en santé environnementale.

Le PNSE2 2009-2013 élaboré après le Grenelle de l'environnement selon une approche de consultation avec les parties prenantes. Deux axes prioritaires:

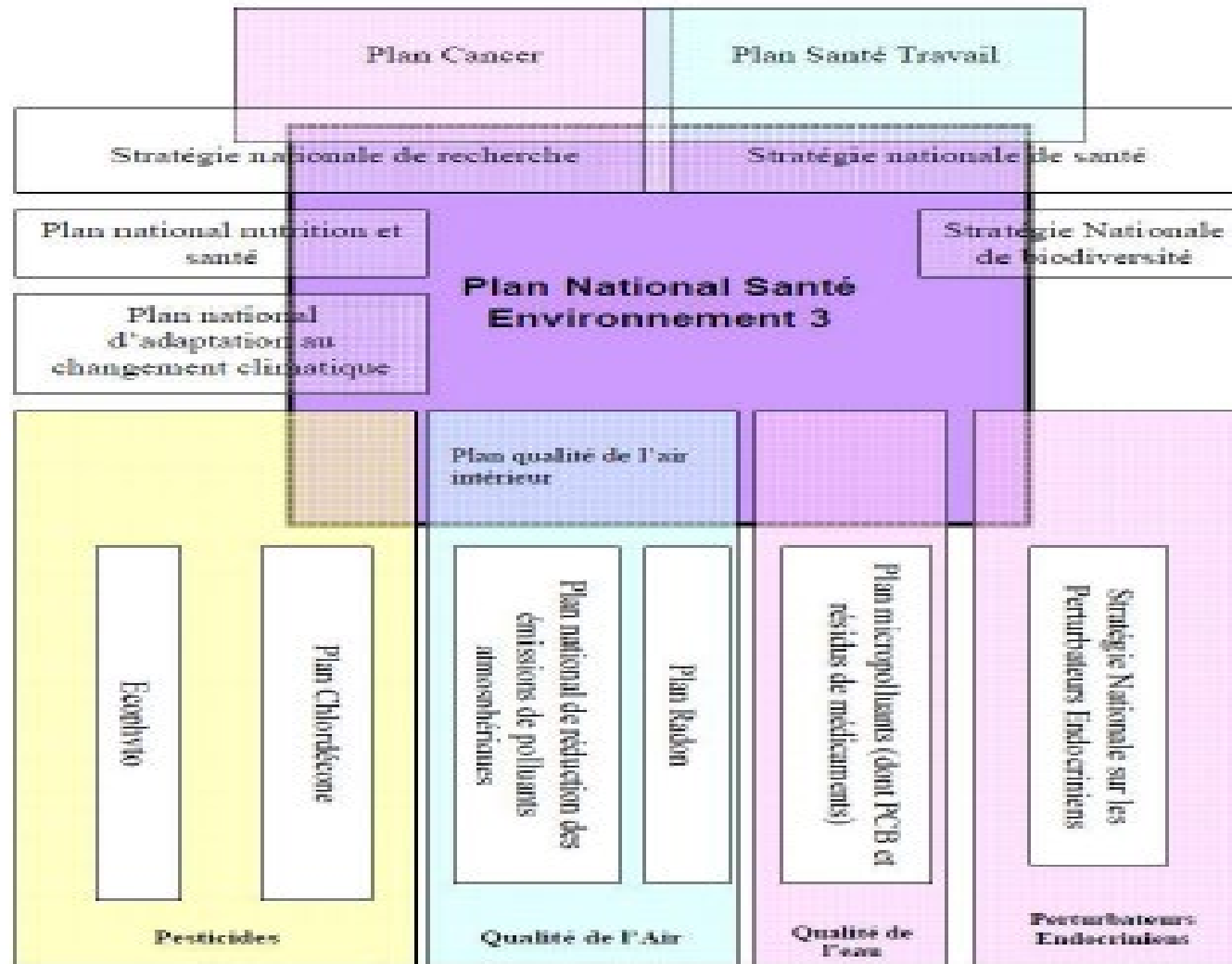
La réduction des expositions à fort impact sur la santé
La réduction des inégalités environnementales.

Le PNSE3 2015-2019



1. **Introduction du concept d'exposome:** prendre en considération toutes les sources de pollution ou d'exposition susceptibles d'avoir un effet sanitaire:
 - totalité des voies d'exposition
 - mélange de polluants
 - fenêtre d'exposition (foetus)
2. Intégrer dans la définition de la santé la **notion de bien-être** au sens de l'OMS: ex: nature en ville
3. **Favoriser les actions de prévention :**
 - **Prévenir les risques avérés** en lien à des situations d'exposition à des facteurs physiques, chimiques ou biologiques.
 - **Agir par des mesures proportionnées** au titre du principe de **précaution pour un risque suspecté** dans l'attente de confirmation par des études.
4. **Réduire les inégalités environnementales** d'exposition en plus des objectifs de réduction moyenne .

Tous les plans sectoriels associés au PNSE!



Conclusion



Toute personne physique ou morale, quels que soient sa nationalité et son lieu de résidence, est en droit d'accéder à l'information en matière d'environnement détenue ou produite par les pouvoirs publics »
Directive 2003/4/CE concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement



TOXIQUE ?

Santé et environnement :
de l'alerte à la décision

— F. Marano, R. Barouki
et D. Zmirou

Préface de Philippe Kourilsky

BUGHET • CHASTEL